



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 118 b) de l'ordre du jour

### **Renforcement du système des Nations Unies : rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale**

**Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Sainte-Lucie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam : projet de résolution**

## **Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 65/94, du 8 décembre 2010, et 66/256, du 16 mars 2012,

*Réaffirmant son respect* pour les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

*Sachant* l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant l'universalité des Nations Unies et réaffirmant l'engagement qu'elle a pris de promouvoir et de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies,

*Réaffirmant* le rôle et l'autorité que la Charte lui confère pour les questions mondiales intéressant la communauté internationale,

*Considérant* que le système des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, constitue un système multilatéral universel et ouvert, ce qui confère une valeur incomparable à ses débats et ses décisions sur les questions mondiales intéressant la communauté internationale,



*Rappelant* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et son document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>1</sup>, et rappelant également toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes pour promouvoir le développement durable, ainsi que leur document final et leur processus de suivi, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>3</sup>, et la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>4</sup>,

*Sachant* combien une gouvernance économique mondiale efficace est importante pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et réaffirmant sa volonté de redoubler d'efforts en vue d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015,

*Consciente* de la nécessité de s'attaquer à des problèmes socioéconomiques interdépendants, de promouvoir une croissance soutenue, partagée et équitable et le développement durable et de renforcer les mécanismes visant à réduire les inégalités,

*Estimant* que dans un monde de plus en plus interdépendant, la gouvernance économique mondiale est indispensable pour que les efforts faits par les pays en vue d'un développement durable portent leurs fruits, et que malgré les efforts faits année après année, il faut continuer encore d'améliorer la gouvernance économique mondiale et renforcer le rôle des Nations Unies à cet égard,

*Appréciant pleinement* le rôle joué par les commissions régionales et les banques de développement régionales et sous-régionales qui facilitent, au niveau régional, la concertation entre les pays sur les questions macroéconomiques, financières et commerciales et les questions de développement, ainsi que l'importance des autres initiatives et mécanismes régionaux, interrégionaux et sous-régionaux, notamment les processus d'intégration, qui visent à promouvoir le développement et la coopération entre leurs membres,

*Notant* l'importance capitale des efforts faits actuellement par les institutions multilatérales, en particulier celles du système des Nations Unies, pour apporter des solutions communes aux problèmes mondiaux et le rôle des groupes intergouvernementaux qui font des recommandations et prennent des décisions ayant une portée mondiale, et estimant qu'il serait utile de multiplier les échanges avec ces groupes en vue d'améliorer la transparence et la cohérence et de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération sur les questions de gouvernance économique mondiale,

---

<sup>1</sup> Résolution 66/288, annexe.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 63/239, annexe.

<sup>4</sup> Voir résolution 63/303, annexe.

*Se félicitant* du débat thématique informel intitulé « Les Nations Unies et la gouvernance économique mondiale », organisé par son président le 15 avril 2013, et de celui intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », organisé par le Président du Conseil économique et social le 16 mai 2013, et notant les vues exprimées par les participants à ces débats, notamment les représentants d'États Membres et d'autres participants de haut niveau,

1. *Prend note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement<sup>5</sup>;

2. *Rappelle* qu'il faut aborder le règlement des problèmes mondiaux de manière multilatérale, ouverte, transparente et efficace, et réaffirme à cet égard le rôle central des Nations Unies dans les efforts faits actuellement pour apporter des solutions communes à ces problèmes;

3. *Est consciente* du rôle important joué par le système des Nations Unies qui, par des conférences et des sommets internationaux, offre une tribune intergouvernementale pour un dialogue universel et la recherche d'un consensus sur les problèmes mondiaux, avec la participation des parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires;

4. *Réaffirme* la place centrale qu'elle-même occupe en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation des Nations Unies, et le rôle que lui confère la Charte pour les questions mondiales intéressant la communauté internationale;

5. *Réaffirme* que le Conseil économique et social est l'organe principal chargé, pour les questions touchant au développement économique et social, de l'examen des politiques, de la concertation sur les politiques et de l'élaboration de recommandations et du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'un mécanisme central de coordination chargé de renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies et l'organe principal chargé du suivi intégré et coordonné des textes issus de l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et les domaines connexes, et souligne l'importance des débats de fond qui se déroulent dans le cadre des réunions spéciales de haut niveau tenues par le Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale du Travail et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes;

6. *Souligne*, à ce sujet, que le processus de revitalisation de l'Assemblée générale et de renforcement du Conseil économique et social qui est en cours contribue utilement à l'amélioration de la gouvernance économique mondiale;

7. *Réaffirme* la valeur du multilatéralisme pour le système commercial mondial et l'engagement qu'elle a pris de mettre en place un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable qui stimule la croissance, le développement durable et la création d'emplois dans tous les secteurs, et souligne que les arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux doivent aller dans le sens des objectifs du système commercial multilatéral et les compléter;

---

<sup>5</sup> A/67/769.

8. *Se déclare vivement préoccupée* par l'absence de progrès des négociations du Cycle de Doha tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, invite de nouveau à manifester la souplesse et la volonté politique voulues pour faire sortir les négociations de l'impasse où elles se trouvent actuellement et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha en matière de développement<sup>6</sup>, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce<sup>7</sup>, en date du 1<sup>er</sup> août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005<sup>8</sup>;

9. *Considère* qu'il convient de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents et de donner une régularité à leur fonctionnement et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire;

10. *Souligne* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, encourage à cette fin la poursuite d'un dialogue libre, transparent et ouvert à tous et prend note des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique;

11. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques et financières au niveau international, prend note à cet égard des importantes dispositions prises pour réformer les structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods, les quotes-parts et la répartition des droits de vote dans ces institutions, dispositions qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités actuelles et visent à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix et d'accroître leur participation et leur pouvoir de vote, et considère qu'il importe de poursuivre cette réforme en faisant preuve d'ambition et de diligence de façon à ce que ces institutions deviennent plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes;

12. *Considère* qu'il est important et utile que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, poursuive ses échanges avec les instances, organisations et groupes internationaux ou régionaux traitant des questions mondiales qui intéressent la communauté internationale, le cas échéant, et souligne à cet égard qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies ait régulièrement des échanges sur un mode souple avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations ou prennent des décisions ayant une portée mondiale, notamment le Groupe des Vingt;

---

<sup>6</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

<sup>7</sup> Organisation mondiale du commerce, document WT/L/579.

<sup>8</sup> Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC.

13. *Se félicite* des échanges informels que l'Organisation des Nations Unies a l'habitude d'avoir avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations ou prennent des décisions ayant une portée mondiale, notamment le Groupe des Vingt, dans le cadre de réunions informelles organisées sur l'initiative du Président de l'Assemblée générale et, à cet égard, invite ce dernier à poursuivre cette pratique en invitant les représentants appropriés à un débat avec les membres de l'Assemblée afin de s'assurer de leur constante collaboration, l'objectif étant de promouvoir la transparence et la cohérence et de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération sur les questions relatives à la gouvernance économique mondiale;

14. *Estime* qu'il importe que le Secrétaire général se concerte avec les États Membres de l'Assemblée générale sur sa participation aux sommets des groupes intergouvernementaux qui font des recommandations ou prennent des décisions ayant une portée mondiale, y compris les sommets du Groupe des Vingt, et invite le Président de l'Assemblée à continuer d'organiser des réunions informelles à cette fin;

15. *Réaffirme* le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération pour le développement et constate, à cet égard, le rôle qu'elle joue elle-même et celui du Conseil économique et social;

16. *Considère* qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents, de mieux assurer leur gouvernance et de donner plus de régularité à leur fonctionnement de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national, et souligne à cet égard qu'il importe de continuer à améliorer la gouvernance économique mondiale et de renforcer le rôle mobilisateur joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement;

17. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de mieux intégrer les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux au cadre de gouvernance mondiale, et considère à cet égard que les processus d'intégration régionaux et sous-régionaux jouent un rôle important dans la gouvernance économique et le développement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, sachant que c'est grâce à l'action menée aux niveaux régional et sous-régional que ces buts et principes peuvent être poursuivis au mieux;

18. *Considère* qu'il est important et utile que l'Organisation des Nations Unies poursuive ses échanges avec les organisations et mécanismes traitant des questions mondiales qui intéressent la communauté internationale, et invite le système des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, à soutenir les efforts faits par ces processus régionaux et sous-régionaux pour promouvoir le développement durable et à coopérer avec eux;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Renforcement du système des Nations Unies », la question subsidiaire intitulée « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale »;

20. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la présente résolution, qui contiendra des solutions et des idées pour la poursuite des échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes intergouvernementaux et qui sera élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, compte tenu, s'il y a lieu,

du programme de développement pour l'après-2015 et de la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

21. *Invite* le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social à envisager d'organiser ensemble des débats thématiques informels sur le thème de la présente résolution et de demander aux commissions régionales, aux institutions financières et commerciales internationales et au Conseil de la stabilité financière, ainsi qu'aux représentants de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé et à d'autres parties prenantes d'y contribuer le cas échéant.

---